



## Résiliation contrat B to B

Par aureliemariage, le 17/01/2017 à 15:20

Bonjour,

Un commercial est venu au sein de mon entreprise le 6 juin 2016 afin de me proposer une application pour mon entreprise. J'avoue qu'il a été redoutable et est resté plus de deux heures dans mon établissement. Il s'avère que j'avais besoin de temps pour réfléchir mais "l'offre" n'était que pour ce jour...

J'avais rendez vous avec une cliente et ce monsieur n'est donc pas parti en attendant mon consenti.

J'hésitais vraiment à m'engager.

Mais par dépit, j'acceptais de signer afin de me libérer de ce commercial et de pouvoir m'occuper des mes clientes...

J'ai une boutique de robes de mariée, il est donc très important que l'on reste dans un endroit intime...

Après réflexion et une nuit de doute, je finis par me dire que je souhaitais me rétracter.

Je lis donc le contrat... et là horreur. Pas de rétractation possible et un engagement de 3 ans !!!

Aujourd'hui, je paye les mensualités de 180€ par mois pour une application qui ne m'apporte strictement rien.

Quelles sont les recours possibles?

Merci de m'aider à trouver une solution.